

Mémoire de mission

Beihai, 18 septembre, 1998

Du 13 au 18 Septembre 1998, une délégation de cinq représentants de Montréal, avec, à sa tête, Monsieur Pierre Ouellet, directeur du Service de l'Urbanisme de la Ville de Montréal, a participé dans le cadre de séances conjointes de travail à l'examen et l'évaluation de pistes de coopération issues de l'entente de coopération, liant la Ville de Montréal et la Ville de Beihai, signé en décembre 1996.

Un certain nombre de sujets, sites et projets ont été examinés et discutés, incluant le Vieux Beihai, le traitement des déchets, les projets résidentiels Vanka Garden et Yin Wan Garden, la zone balnéaire Silver Beach, ainsi que les projets immobiliers situés sur la côte nord et la côte est de Beihai. Suite aux discussions, les propositions suivantes ont été identifiées:

1. Patrimoine

Considérant l'intérêt de la zone historique du Vieux Beihai, particulièrement mais non exclusivement de la rue Zhuhai (rue des colonnades), et incluant le port adjacent de pêche traditionnelle, il y aurait lieu de développer un programme de coopération portant sur la connaissance, la préservation, la gestion et le développement durable de la zone historique comme ressource culturelle et attraction touristique.

Le programme pourrait inclure une étude exploratoire conjointe de méthodes et de pratiques visant à améliorer la gestion, ainsi qu'une meilleure compréhension des valeurs culturelles associées à ce site historique. Cela pourrait inclure une recherche sur son histoire et des enquêtes sociales. Il est aussi suggéré que ce programme puisse comprendre l'organisation d'un colloque international où des experts éminents auraient à examiner et comparer l'histoire et l'héritage architectural et urbain de Beihai, en parallèle à d'autres comptoirs portuaires et commerciaux de la région. Ce colloque aurait comme objectif de promouvoir la reconnaissance de l'intérêt patrimonial de la zone historique auprès des gouvernements local, national et potentiellement international (voir annexe).

2. Permis de construire / Révision architecturale

Considérant l'intérêt mutuel de partager des expériences sur les moyens de soutenir les efforts municipaux afin de s'assurer de la qualité architecturale des projets, tant en terme de design qu'en terme de technologie du bâtiment (pour la réparation, la rénovation et la construction des immeubles), particulièrement dans Vieux Beihai et pour les bâtiments d'intérêt architectural ou historique, il est proposé de préparer un séminaire professionnel conjoint sur les principes, procédures et méthodes de design, appliqués aux secteurs significatifs de Beihai.

3. Système informatisé de gestion d'informations en matière de planification urbaine

Considérant l'intérêt mutuel de partager des expériences sur l'intégration et l'informatisation d'informations en matière de planification urbaine et profitant des opportunités découlant des activités conjointes issues du programme concernant le Vieux Beihai, il est proposé de préparer un rapport conjoint sur les pratiques actuelles et sur les opportunités visant l'amélioration et l'intégration, dans les domaines de la cartographie et du développement de base de données sur les propriétés, les occupants, l'utilisation du sol et les projets de développement, il est proposé que le Vieux Beihai soit l'objet d'un projet pilote conjoint où la Ville de Montréal pourrait réaliser une étude de faisabilité, sur la base des informations fournies par la Ville de Beihai et de l'expérience de la Ville de Montréal, particulièrement dans le contexte de Vieux Montréal.

4. Normes et recherches sur les technologies du bâtiment

Considérant l'intérêt mutuel de partager l'expertise et de bénéficier des dernières connaissances concernant les nouveaux matériaux et techniques de construction, notamment pour atteindre des objectifs de meilleure efficacité énergétique, de durabilité ou d'autres objectifs de performance, il est proposé qu'un programme conjoint de coopération soit mis sur pied pour permettre l'échange d'informations et d'expertise dans le domaine des technologies du bâtiment applicables à l'habitation. La Société d'habitation du Québec et le Conseil national de recherche de Canada seront invités à participer à ce programme.

5. Stratégie de développement du littoral de Beihai

Considérant les efforts déjà entrepris pour améliorer les conditions environnementales nécessaires pour créer un milieu propice au développement des activités touristiques sur le littoral de Beihai, ces efforts étant déjà supportés par des prêts du gouvernement du Canada, il est proposé de tenir des sessions d'apprentissage à Montréal sur les stratégies de développement touristique prenant en considération le développement urbain, l'aménagement des espaces publics, l'animation culturelle et les autres attraits touristiques, en lien avec le Vieux Beihai.

Le Comité conjoint responsable de la mise-en-oeuvre de ces propositions sera composé de Mme Zou Nini, Deputy Director of Beihai City Planning Bureau, M. Zhang Lin, Director of Beihai Investment Promotion Bureau et de Mme Wang Huicai, Deputy Director of Beihai Foreign Affairs Office pour le Gouvernement Municipal de la Ville de Beihai, et de M. Pierre Ouellet, directeur du Service de l'Urbanisme de la Ville de Montréal et de M. Jacques Besner, urbaniste chargé de la promotion de l'expertise urbaine au sein de Montréal International. Le Comité conjoint devra avoir produit pour le mois d'avril 1999 un programme de travail et de mise-en-oeuvre de ces propositions.

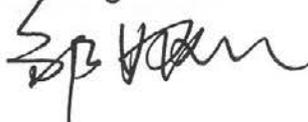
Pang Wenfang
Director
Beihai City Planning Bureau



Pierre Ouellet
Directeur
Service de l'urbanisme
Ville de Montréal



Zou Nini
Deputy director
Beihai City Planning Bureau



CATÉGORIE

200

CONTRATS

- exécution de travaux
- rétention de services professionnels
- octroi de commandes
- appel d'offres

SUITE #34



VILLE DE MONTRÉAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 1996

200
NO. 34

SERVICE(S) : URBANISME

10 DECEMBRE 1996

960174089

OBJET: APPROUVER L'ENTENTE DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE MONTREAL ET
----- LA VILLE DE BIEHAI (GUANGXI, REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE)

RECOMMANDATION:

URBANISME

960174089

JE RECOMMANDE

D'APPROUVER LES LIGNES GENERALES DU PROJET D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTREAL ET LE GOUVERNEMENT MUNICIPAL DE BEIHAI (REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE), TEL QUE PREPARE CONJOINTEMENT PAR LE SERVICE DE L'URBANISME, LE SECRETARIAT ADMINISTRATIF (AFFAIRES INTERNATIONALES) ET LES AUTORITES COMPETENTES DE LA MUNICIPALITE DE BEIHAI, CONFORMEMENT AU MANDAT DEFINI DANS LA DECISION DE9600151 ADOPTEE PAR LE COMITE EXECUTIF LE 4 SEPTEMBRE 1996.

DE MANDATER LE MAIRE DE MONTREAL DE SIGNER, CONJOINTEMENT AVEC LE MAIRE DE BEIHAI, CE PROJET D'ENTENTE LORS DE LA VISITE DE CE DERNIER A MONTREAL DU 8 AU 13 DECEMBRE 1996.

NOTE

ENTENTE VISEE A VENIR.

VILLE DE MONTRÉAL
SOMMAIRE DÉCISIONNEL (page 1 de 2)

| | |
|---|--|
| Unité administrative Service de l'urbanisme | No dossier 960174089 |
| Catégorie de dossier Entente | Sous-catégorie Relations internationales |
| Niveau décisionnel Comité exécutif | Décision au plus tard le 11 décembre 1996 |
| Projet Coopération institutionnelle entre la Ville de Montréal et le Gouvernement municipal de Beihai (République populaire de Chine) | |
| Objet Valider le contenu d'un projet d'entente entre les deux municipalités et autoriser le Maire de Montréal à parapher ce projet conjointement avec le Maire de Beihai, lors du séjour de ce dernier à Montréal du 8 au 13 décembre. | |
| Contexte et décisions antérieures Le 28 octobre 1995, le Comité exécutif autorisait le Directeur du Service de l'urbanisme à signer un memorandum portant sur la coopération entre les deux municipalités (dossier 950235806). Donnant suite à ce memorandum, une mission technique à Beihai, dirigée en mai 1996 par le Directeur du Service de l'urbanisme (résolution CE9600806), a permis d'identifier des secteurs jugés mutuellement bénéfiques pour une coopération institutionnelle entre les deux villes. Par conséquent, le 9 septembre dernier, le Comité exécutif adoptait une décision (DE9600151) (1) approuvant le principe d'un cadre de coopération entre les deux municipalités, (2) mandatant le Service de l'urbanisme pour élaborer, avec les autorités compétentes de Beihai, un projet d'entente sur la base du memorandum commun signé à Beihai lors de la mission technique de mai 1996, (3) approuvant le principe d'organiser un stage d'une durée de trois mois à l'intention de six employés de la municipalité de Beihai, et (4) mandatant le Service de l'urbanisme d'élaborer une proposition détaillée de stage de concert avec les autorités compétentes de la municipalité de Beihai. | |
| Description et Justification Conformément à ces décisions antérieures, des négociations ont été poursuivies avec les interlocuteurs administratifs de la municipalité de Beihai sur les possibilités de coopération institutionnelle entre les deux municipalités et sur les modalités d'organisation d'un stage de trois mois (débutant en avril 1997) à l'intention de six employés de Beihai. Ces négociations ont abouti à un projet d'entente entre les deux municipalités. Dans sa version actuelle, le projet d'entente soumis en annexe a d'abord été proposé par la ville de Beihai le 3 décembre dernier, puis modifié par le Service de l'urbanisme et le Secrétariat administratif (Affaires internationales). Il avait auparavant été convenu que ce projet devrait être formellement paraphé par les Maires des deux villes et, à cette fin, qu'une mission dirigée par le Maire de Beihai permette de ratifier cette entente. Cette mission à Montréal se déroulera du 8 au 13 décembre 1996. Elle sera pilotée par le Maire de Beihai, Son Honneur Cen Hongpin, et comprend quatre hauts fonctionnaires du Gouvernement de Beihai. En plus de permettre la ratification de l'entente, cette mission aura un important contenu économique (visites d'entreprises montréalaises, du Port de Montréal, discussions sur les retombées économiques pour Montréal de la coopération technique à Beihai). La signature du projet d'entente fournit l'occasion de développer des échanges d'expertise et des projets de coopération institutionnelle entre les deux municipalités. Dans un premier temps, l'organisation d'un stage permettra de développer des liens professionnels et techniques avec le personnel de Beihai. Dans un second temps, des projets de coopération, identifiés parmi la liste évoquée dans le projet d'entente, pourront être mis en branle et aboutir à des actions conjointes des deux villes. Ces projets fourniront l'occasion d'exporter l'expertise municipale montréalaise et d'identifier des occasions d'affaires intéressantes pour des firmes de Montréal. La ville de Beihai pourra ainsi servir de «vitrine» chinoise pour l'expertise municipale et pour les produits des entreprises montréalaises. | |

Aspects financiers

Les frais de transport de la délégation entre Beihai et Montréal sont assumés par la partie chinoise. Les frais de séjour à Montréal et les frais admissibles d'organisation logistique sont assumés par la *Fédération canadienne des municipalités* dans le cadre de son entente avec la Ville de Montréal. La Ville de Montréal n'assumera, à même ses budgets propres, que certains frais liés à l'organisation d'une réception à l'Hôtel de Ville. Le financement du stage de trois mois débutant en avril 1997 sera assumé de la façon suivante : les frais de déplacement des stagiaires entre Beihai et Montréal seront assumés par la partie chinoise. Les frais de séjour locaux seront assumés dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et la *Fédération canadienne des municipalités*.

Impact majeur

L'organisation de stages profitera principalement, dans un premier temps, à la ville de Beihai. Toutefois, d'autres stages pourront être éventuellement organisés à l'intention d'employés de la Ville de Montréal. Par ailleurs, les projets de coopération technique identifiés dans le projet d'entente sont conçus pour permettre une participation active d'entreprises montréalaises, qui pourront alors avoir des retombées significatives sous forme d'ententes d'affaires, de possibilités d'exportation de biens et de services, de développement d'expertise, etc. De plus, la Ville de Montréal aura ainsi l'occasion de faire connaître son expertise propre en Chine.

Calendrier et étapes subséquentes

La mission se déroulera à Montréal du 8 décembre au 13 décembre 1996. Si le projet d'entente entre les deux municipalités est approuvé et que les différentes étapes administratives à venir sont complétées dans les délais prévus à Beihai et à Montréal, le stage de six employés de Beihai à Montréal se déroulera entre les mois d'Avril et de juillet 1997. Le projet d'entente prévoit que d'autres stages pourront être organisés ultérieurement, selon les besoins et les disponibilités des deux municipalités.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Intervenants

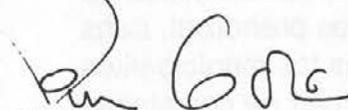
Sens de l'intervention

| | |
|--|---|
| Fédération canadienne des municipalités | Financement de la mission et d'activités de coopération |
| Société d'habitation du Québec | Accueil de la délégation et participation aux projets de coopération |
| Ministère de l'Industrie et du Commerce | Organisation d'une réception officielle |
| Société immobilière Upsilon International | Accueil de la délégation et participation aux projets de coopération |
| Port de Montréal | Accueil et présentation des activités |
| Firmes montréalaises (à déterminer) | Participation à des rencontres d'affaires |
| Service de l'urbanisme | Accueil et encadrement de la délégation et participation aux activités de coopération |
| Secrétariat administratif (Affaires internationales) | Soutien à la préparation du projet d'entente et à l'accueil |
| Autres services municipaux (à déterminer) | Participation aux activités de coopération |

Signatures(Nom, fonction, tél., télécopieur, date)

Responsable de l'unité administrative

Responsable



Pierre Godin
Conseiller en planification
872 5898 (télécopieur 872 7726)

Pierre Ouellet
Directeur
872 4523

**Entente de coopération
entre la Ville de Montréal
(Québec, Canada)
et la Ville de Beihai
(Guangxi, République populaire de Chine)**

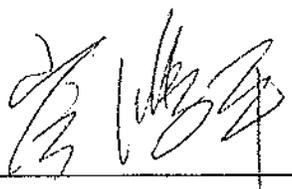
Afin de promouvoir leurs échanges amicaux et leur collaboration mutuelle, les villes de Montréal (Québec, Canada) et de Beihai (Région autonome du Guangxi, République populaire de Chine) conviennent de ce qui suit, après consultation amicale :

1. Conformément aux principes d'égalité et d'avantages réciproques, les deux villes s'engagent à coopérer largement dans divers secteurs, incluant la planification urbaine, l'habitation, le développement économique, le commerce, la culture, les sports et les loisirs, le tourisme, la planification, la construction et la gestion des infrastructures urbaines.
2. Conformément au mémorandum signé le 18 mai 1996 par les directeurs des services de l'urbanisme de Montréal et de Beihai, les deux villes conviennent que leurs efforts de coopération porteront en priorité, dans un premier temps, sur les projets suivants :
 - ▶ le développement des systèmes d'information urbains à Beihai ;
 - ▶ la planification, la construction et la gestion de projets-pilotes d'aménagement dans des quartiers ou des villages de la ville de Beihai ;
 - ▶ la rénovation d'une rue patrimoniale (appelée «rue des Colonnades») dans la vieille partie de Beihai ;
 - ▶ l'aménagement d'une rue commerciale piétonnière à Beihai ;
 - ▶ la planification et le design urbain de secteurs particuliers de Beihai, incluant le Port de Beihai et ses secteurs adjacents, ainsi que les secteurs d'intérêt touristique ;
 - ▶ la conception et l'aménagement conjoints, à Montréal et à Beihai, de sites symboliques témoignant de l'amitié et de la coopération entre les villes et les communautés des deux villes.
3. Les deux villes conviennent d'entreprendre des programmes de formation en milieu de travail à l'intention du personnel des deux municipalités. Ces programmes prendront, dans un premier temps, la forme de stages en milieu de travail organisés dans les municipalités ainsi que dans des institutions et des entreprises concernées. Le premier de ces stages sera organisé à l'intention de six personnes désignées par les autorités de la ville de Beihai, qui séjourneront à Montréal pour une durée de trois mois au cours de 1997.

4. Les deux villes conviennent qu'elles faciliteront de part et d'autre la participation, dans ces projets de coopération et dans ces programmes de formation, des institutions, des entreprises et des citoyens de Montréal et de Beihai. Elles reconnaissent et faciliteront, en particulier, la contribution privilégiée de la *Société d'habitation du Québec* à titre de partenaire de ces projets et de ces programmes.
5. Les deux villes conviennent de favoriser les échanges d'information entre leurs communautés respectives concernant, entre autres, leurs attraits touristiques respectifs, les conditions régissant les investissements et les occasions d'affaires. Elles encourageront également les activités de coopération technique et les activités de formation entre leurs institutions d'enseignement, leurs centres de recherche et leurs communautés d'affaires.
6. Les modalités d'exécution et de financement de ces projets de coopération et de ces programmes de formation seront établies, sous réserve de leur approbation par les autorités compétentes des deux villes, par les services compétents des deux villes. Les deux villes mettront à cet effet sur pied un comité conjoint, formé de fonctionnaires des deux administrations, afin de coordonner les activités de coopération et les programmes de formation.
7. La présente entente est rédigée en versions française et chinoise, les deux versions ayant égale valeur. Cette entente est sujette à l'approbation des autorités compétentes des deux parties.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en quatre exemplaires, à Montréal, le 13^e jour du mois de décembre 1996.


Pierre Bourque
Maire de Montréal


Cen Hongpin
Maire de Beihai



OBJET: ADOPTER PRINCIPE ET PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ENTENTE DE COOPERATION
----- ENTRE MONTREAL ET BEIHAI (RP CHINE), ET ADOPTER PRINCIPE D'UN STAGE
DE 6 EMPLOYES DE BEIHAI A MONTREAL (PRINTEMPS 1997)

DECISION:

DE9600151

URBANISME

A SA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 1996, LE COMITE EXECUTIF A PRIS CONNAIS-
SANCE DU DOSSIER MENTIONNE EN RUBRIQUE ET A DECIDE :

- D'APPROUVER LE PRINCIPE D'ETABLIR UN CADRE FORMEL DE COOPERATION INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE MONTREAL ET LE GOUVERNEMENT MUNICIPAL DE BEIHAI (REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE).
- DE MANDATER LE SERVICE DE L'URBANISME POUR ELABORER, AVEC LES AUTORITES COMPETENTES DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL DE BEIHAI, UN PROJET D'ENTENTE FORMULE SUR LA BASE DU MEMORANDUM COMMUN SIGNE A BEIHAI, LE 19 MAI 1996, PAR LES DIRECTEURS DES SERVICES DE L'URBANISME DES DEUX MUNICIPALITES, ET DE LE SOUMETTRE A LA CONSIDERATION DU COMITE EXECUTIF D'ICI LA FIN DU MOIS DE SEPTEMBRE 1996. CE PROJET SERA PAR LA SUITE AHEMINE POUR ETUDE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.
- D'APPROUVER LE PRINCIPE D'ORGANISER UN STAGE D'UNE DUREE APPROXIMATIVE DE TROIS MOIS A L'INTENTION DE SIX EMPLOYES DESIGNES PAR LE GOUVERNEMENT MUNICIPAL DE BEIHAI, SOUS RESERVE DE LA DISPONIBILITE D'UN FINANCEMENT ADEQUAT DE LA PART DE PARTENAIRES EXTERNES, INCLUANT LA FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITES.

DIRECTION

SEP 11 09 16 96

URBANISME

.../SUITE-1

①

DECISION:

DE9600151

- DE MANDATER LE SERVICE DE L'URBANISME POUR ELABORER UNE PROPOSITION DETAILLEE SUR CE PROJET DE STAGE, DE CONCERT AVEC LES AUTORITES COMPETENTES DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL DE BEIHAI, LES PARTENAIRES EXTERNES APPROPRIES ET LES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX CONCERNES. CETTE PROPOSITION DEVRA POURVOIR AUX ASPECTS LIES A L'ORGANISATION LOGISTIQUE, A L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE, AINSI QU'AU FINANCEMENT EXTERNE. LE SERVICE DE L'URBANISME DEVRA SOUMETTRE CETTE PROPOSITION A LA CONSIDERATION DU COMITE EXECUTIF D'ICI LA FIN DU MOIS DE SEPTEMBRE 1996.

(960118641)
(700.9)

PB/JB

C.C. : PERMIS ET INSPECTIONS
PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS
IMMEUBLES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
APPROVISIONNEMENT ET SOUTIEN TECHNIQUE (DGTI)

LE SECRETAIRE ADMINISTRATIF

Danielle Rousseau
.....
SERVICE DU SECRETARIAT ADMINISTRATIF

09 09 96
JJ/MM/AA

代表团会谈备忘录

市联合所蒙省
尔联书和克
利将议海北
特市协北魁
蒙两该由的
和，确别作署
生定明分合签
先规在录间所
平书旨忘市表
鸿议录备两代
岑协忘本与司
市长合作。参公
市合本宜积极有
市的。事积有
海署项目组织及地
北签项目组织及地
日先生后勤代表国际
三先合后代表国际
十可术、门龙
月尔技行政部京
二布和行政部京
十。计划的有司
年尔计划的有司
六埃培训活两理
九皮培期活两理
九长行前利房
一市执述特住

蒙特利尔市与北海市之间的经贸合作

述市的重要
上蒙出重
着过提目
本接所项
关系广泛及
经贸讨论所
强有机的有
加间进互
下期所意
条件尔间同
利特期也
互蒙访问各
在访问，各
该访为考
市代表方积极
两代各积极
为市业。被信
认北企应该的
方，北业应该的
精神，界都方
1. 双方认为，两市应该积极考虑；
2. 两市代表方积极考虑；
3. 两市代表方积极考虑；
4. 两市代表方积极考虑；
5. 两市代表方积极考虑；
6. 两市代表方积极考虑；
7. 两市代表方积极考虑；
8. 两市代表方积极考虑；
9. 两市代表方积极考虑；
10. 两市代表方积极考虑；
11. 两市代表方积极考虑；
12. 两市代表方积极考虑；
13. 两市代表方积极考虑；
14. 两市代表方积极考虑；
15. 两市代表方积极考虑；
16. 两市代表方积极考虑；
17. 两市代表方积极考虑；
18. 两市代表方积极考虑；
19. 两市代表方积极考虑；
20. 两市代表方积极考虑；
21. 两市代表方积极考虑；
22. 两市代表方积极考虑；
23. 两市代表方积极考虑；
24. 两市代表方积极考虑；
25. 两市代表方积极考虑；
26. 两市代表方积极考虑；
27. 两市代表方积极考虑；
28. 两市代表方积极考虑；
29. 两市代表方积极考虑；
30. 两市代表方积极考虑；
31. 两市代表方积极考虑；
32. 两市代表方积极考虑；
33. 两市代表方积极考虑；
34. 两市代表方积极考虑；
35. 两市代表方积极考虑；
36. 两市代表方积极考虑；
37. 两市代表方积极考虑；
38. 两市代表方积极考虑；
39. 两市代表方积极考虑；
40. 两市代表方积极考虑；
41. 两市代表方积极考虑；
42. 两市代表方积极考虑；
43. 两市代表方积极考虑；
44. 两市代表方积极考虑；
45. 两市代表方积极考虑；
46. 两市代表方积极考虑；
47. 两市代表方积极考虑；
48. 两市代表方积极考虑；
49. 两市代表方积极考虑；
50. 两市代表方积极考虑；
51. 两市代表方积极考虑；
52. 两市代表方积极考虑；
53. 两市代表方积极考虑；
54. 两市代表方积极考虑；
55. 两市代表方积极考虑；
56. 两市代表方积极考虑；
57. 两市代表方积极考虑；
58. 两市代表方积极考虑；
59. 两市代表方积极考虑；
60. 两市代表方积极考虑；
61. 两市代表方积极考虑；
62. 两市代表方积极考虑；
63. 两市代表方积极考虑；
64. 两市代表方积极考虑；
65. 两市代表方积极考虑；
66. 两市代表方积极考虑；
67. 两市代表方积极考虑；
68. 两市代表方积极考虑；
69. 两市代表方积极考虑；
70. 两市代表方积极考虑；
71. 两市代表方积极考虑；
72. 两市代表方积极考虑；
73. 两市代表方积极考虑；
74. 两市代表方积极考虑；
75. 两市代表方积极考虑；
76. 两市代表方积极考虑；
77. 两市代表方积极考虑；
78. 两市代表方积极考虑；
79. 两市代表方积极考虑；
80. 两市代表方积极考虑；
81. 两市代表方积极考虑；
82. 两市代表方积极考虑；
83. 两市代表方积极考虑；
84. 两市代表方积极考虑；
85. 两市代表方积极考虑；
86. 两市代表方积极考虑；
87. 两市代表方积极考虑；
88. 两市代表方积极考虑；
89. 两市代表方积极考虑；
90. 两市代表方积极考虑；
91. 两市代表方积极考虑；
92. 两市代表方积极考虑；
93. 两市代表方积极考虑；
94. 两市代表方积极考虑；
95. 两市代表方积极考虑；
96. 两市代表方积极考虑；
97. 两市代表方积极考虑；
98. 两市代表方积极考虑；
99. 两市代表方积极考虑；
100. 两市代表方积极考虑；

一九九七年的培训计划

1. 根据该协议书第三条，蒙特利尔和北海两市将实施培训计划。北海市政府将选派六名受训人员一九九七年四月份赴蒙特利尔接受为期三个月左右的培训。
2. 培训期间六名受训人员在蒙市所发生的费用以及培训活动筹备经费均由蒙特利尔市及其魁方伙伴所承担，受训人员的国际旅费则由北海市政府承担。
3. 参加一九九七年培训计划的北海市受训人员应具有能适应英语工作环境及魁方伙伴提供受训人员的名单和简历。
4. 六名受训人员的培训目标和详细培训内容应于一九九七年四月份培训计划开始之前由各方制定和认同。培训活动将既包括在蒙市政府有关部门、魁北克省住房管理公司以及私营企业的在职培训，又包括本备忘录第六条所列领域的理论（高等院校）培训。
5. 一九九七年的培训计划将包括下列六种专业领域：
 - 设计和适应市政府需要的城市信息系统；
 - 综合城市规划；
 - 开发适用于市政府部门的地理信息系统应用项目；
 - 城市住房的规划；
 - 城市住房项目的管理；

- 住房（包括住房改造）项目的建设。

7. 作为培训计划内容之一，双方将于一九九七年的秋天在北海筹办城市及其魁北克期间的国际旅行、城市住房、城市建设和城市住房改造等。有关方面将在北海市及其魁北克市之间进行。北海市政府将承担北海市及其魁北克市之间的国际旅行、城市住房、城市建设和城市住房改造等费用。北海市政府将承担北海市及其魁北克市之间的国际旅行、城市住房、城市建设和城市住房改造等费用。

一九九七年的重点技术合作项目

8. 双方同意从两市间合作协议书第二条所列项目中选择下列项目作为两市一九九七年重点合作项目：

- 开发北海的城市信息系统；
- 对北海某些村或镇的示范建设项目进行规划。

9. 上述两个项目的详细书面材料已经由北海市政府提供给蒙特利尔市政府、魁北克省住房管理公司和北京龙国际地产有限公司。该书面材料作为本备忘录附件，也将作为确定合作项目工作范围的依据。

10. 一九九七年夏天，蒙特利尔市及其魁北克省伙伴将组织一个由潜在投资者以及城市规划、城市住房和城市建设等方面专家组成的经贸团赴北海。代表团将重点考察下列项目：

- 北海市一条商业步行街的城市规划、商业规划和融资安排（如北海市政府提供的附件所述）；
 - 住房营造和建筑材料方面的技术转让。
- 经协商，双方将可以适当补充考察对象。

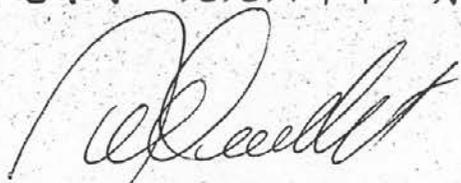
蒙特利尔和北海两市合作联络小组

11. 根据两市市长签署的协议书第六条，双方将成立联络小组，以期协调两市间活动和促进信息交流。该联络小组由两市下列代表组成：

北海市方面：
城市规划局局长雷翔，
建设和环境保护外国贷款项目办公室副主任海静涛；

蒙特利尔市方面：
城市规划局局长皮埃尔·维雷特，
城市规划局规划顾问皮埃尔·戈丹。

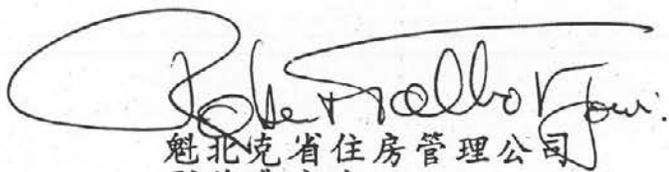
本备忘录于一九九六年十二月十三日在蒙特利尔签署。



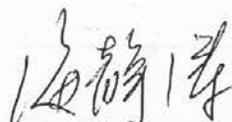
蒙特利尔市城市规划局局长
皮埃尔·维雷特



北海市城市规划局局长
雷翔



魁北克省住房管理公司
副总裁安杰



北海市建设和环境保护
外国贷款项目办公室
副主任海静涛



京龙国际地产有限公司
总裁王莉